

Atelier n°3

**HONNEUR ET PATRIE 1804-2004 :**  
**REFLEXIONS SUR LA NON-HISTOIRE DE LA LEGION D'HONNEUR**

Communication proposée par

**Frédéric CAILLE**

Maître de conférences en science politique

Université de Haute-Alsace, Groupe de Sociologie Politique Européenne- IEP  
de Strasbourg

La Légion d'honneur, et plus largement les insignes politiques désignés par le terme de " décorations ", sont des pratiques sociales banales dans les sociétés démocratiques modernes : 110.000 titulaires actuels de la Légion d'honneur, 14.000 dossiers de promotion instruits annuellement, 185.000 porteurs du Mérite, 400.000 de la Médaille Militaire. La situation de la recherche socio-historique sur ces pratiques n'est pas moins un exemple privilégié des questions que soulèvent, en terme de démarche intellectuelle, mais aussi sans doute, nous n'en traiterons guère ici, de parcours professionnel et de réception sociale (étrangeté du sujet, soupçon de nostalgie ou de fascination douteuse...<sup>1</sup>), la spécialisation disciplinaire, l'hybridation de problématiques, et plus largement le passage des frontières entre la science politique et l'histoire. Pour le montrer, il nous a semblé intéressant de tenter de poser une question simple - " Pourquoi n'y a-t-il pas d'histoire ou de sociologie de la Légion d'honneur ? " -, plutôt que d'emprunter un parcours directement épistémologique. Bien qu'assez formelle ou scolastique en apparence, cette interrogation mobilise en effet des problématiques et des arguments situés à la charnière des rattachements disciplinaires, lesquels seront empruntés à une pratique de recherche personnelle, désormais plus que décennale, autour de ces questions<sup>2</sup>... Cette interrogation invite aussi à un regard réflexif sur ce qui,

---

<sup>1</sup> Voir les justes remarques sur ce point de Maurice Agulhon à propos de ses travaux sur l'iconographie républicaine : *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaine de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989.

<sup>2</sup> C'est au cours d'une thèse sur une figure civique particulière, le citoyen secoureur, que s'est posée la question des décorations. Nous reprenons ici, sans y renvoyer, des éléments présents dans : " Une citoyenneté supérieure : l'improbable 'fonction' des membres de la Légion d'honneur dans la République ", *Revue Française de Science Politique*, 47, février 1997 ; " La vertu en administration. La médaille de sauvetage, une signalétique officielle du mérite moral au XIXe siècle ", *Genèses (Sciences sociales et histoire)*, 28, septembre 1997 ; " Les distinctions honorifiques comme modalité de l'action publique : esquisse d'une sociographie des médaillés du dévouement courageux (1851-1896 " , dans Kaluszynski M., Wahnich S. (dir.), *L'Etat contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, l'Harmattan, 1998 ; " Des bijoux d'hommes ? Usages et port des décorations dans la sexualisation des rôles sociaux et politiques au XIXe siècle ", journées d'études " Corps et objets ", troisième biennale du bijou contemporain, Nîmes 19-20 sept. 2003, actes à

sans jeu de mots mais au sens plein du terme, " mérite ", ou " ne mérite pas ", de faire histoire et sociologie, c'est-à-dire sur les conditions de possibilité sociales et savantes de questionnement de certaines pratiques symboliques, peut-être moins inertes qu'il n'y paraît - ce qui expliquerait le " dérangement " que leur évocation provoque souvent -, ou que tout simplement nous peinons à penser et affronter. On gardera ainsi en arrière plan, sans qu'il soit possible d'y revenir dans le cadre du présent propos, la disproportion significative des travaux sur les dispositifs punitifs de répression, sur ce qui est défini comme " violence ", et la rareté de ceux qui s'attachent aux dispositifs tant pratiques que discursifs de promotion de comportements et de conduites modèles, de valorisation de qualités morales positives relevant à la fois de l'éthique personnelle et du civisme, éléments pourtant déterminants, bien qu'indirects, des opérations de repérage et de délimitation des formes de la " violence " <sup>3</sup>.

## I - Délimitation d'une non-curiosité historiographique et premières hypothèses

Les usages et les effets (clientéaires, interpersonnels, locaux, internationaux, individuels, etc.) du dispositif symbolique de récompense collective matérialisé par un insigne qu'inaugure, pour les sociétés modernes, la Légion d'honneur, nous demeurent largement inconnus. Il existe peu d'exemples de pratiques sociales, aussi communes et persistantes,

---

paraître avril 2004 ; et surtout " Les décorations ", dans. Duclert V et Prochasson C. (dir.), *Dictionnaire critique de la république*, Paris, Flammarion, 2002.

<sup>3</sup> Voir le panorama de la recherche sur les dispositifs punitifs dont s'accompagne le processus d'étatisation moderne dressé par Jean-Claude Farcy : *L'histoire de la justice française de la Révolution à nos jours*, Paris, PUF, 2001. Au sein d'un ensemble quantitativement très imposant, l'auteur souligne l'intérêt persistant des travaux de Michel Foucault (*Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975) comme approche d'un cadre d'interprétation générale des relations entre pénalités et société. Peu de recherches s'en sont néanmoins jusqu'à présent réclamées pour approcher les " sanctions positives ", l'expression est de Durkheim, mises en place par la société de surveillance, réelle ou projetée, que symbolise le panoptique. Cette perspective, esquissée dans notre thèse, a été développée à partir de 2001 dans un groupe de recherche *Gouvernement des esprits* au CERAT (Grenoble), désormais dissous, co-animé avec Olivier Ihl et Anne Verjus. Elle a été reprise, avec d'intéressants compléments sur les représentations et jugements sur les pratiques, par Olivier Ihl : " Une déférence d'Etat. La République des titres et des honneurs ", *Communications*, n° 69, 2000, pp. 115-137, et de manière en partie identique dans Ihl O. et Deloye Yves, " Deux figures de l'universel. La République et le sacré ", dans Sadoun M. (dir.), *La démocratie française*, tome 1 *Idéologies*, Paris, Gallimard, 2000, pp. 138-246 ; notices " Honorer " et " Vertu " dans le *Dictionnaire critique de la République*, *op. cit.* De manière empirique, sur la sociologie des usages et des attributions, on ne connaît sinon que l'article bien isolé : Dumons Bruno et Pollet Gilles, " Une distinction républicaine : les médailles du travail au tournant des XIXe et XXe siècles. Éclairage sur le modèle républicain de la citoyenneté ", *Cultures et folklores républicains*, Éditions du C.T.H.S., 1995, pp. 69-81. Le travail de Sarah Gensburger sur la notion de " Juste parmi les Nations " est un cas rare de réflexion sur un dispositif récent de promotion du mérite, avec lequel on ne peut néanmoins développer ici les parallèles : " Les figures du 'Juste' et du Résistant et l'évolution de la mémoire française de l'Occupation ", *RFSP*, 52, avril-juin 2002.

quelle que soit l'appréciation individuelle que l'on porte sur leurs significations ou leur opportunité, qui se soient aussi durablement trouvées écartées sur le long terme de la curiosité historiographique ou sociologique. La Légion d'honneur, il s'agit d'une constatation importante, reste à l'écart de nos " lieux de mémoire " contemporains, au sens indissociablement savant et courant de la locution. Elle n'est, sinon de manière incidente, quasiment pas mentionnée dans les importants volumes dirigés en 1986 par Pierre Nora<sup>4</sup>, et son bicentenaire – 1802 pour l'Ordre, 1804 pour l'insigne –, prétexte anniversaire commode, n'a pas suscité de travail mémoriel significatif<sup>5</sup>. A l'exception de conférences initiées dans certains départements par la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur, les seules initiatives ont relevé, au sens strict, de la commémoration officielle : timbre-poste et célébration par les grands corps en mai 2002, cérémonie à la Maison d'éducation de jeunes filles en juin, défilé du 14 juillet dédié à l'ordre, discours de rentrée de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et de l'Académie Française en octobre sur le thème de " l'honneur ", précédés de peu d'un colloque solennel organisé par la Grande Chancellerie. Sans qu'il soit besoin de mettre en cause la tenue des propos, les modalités et lieux de déroulement de ce dernier (absence d'appel à communication et de publicité, strict contrôle d'entrée, etc.), le statut des intervenants (pour plus de la moitié en charge de fonctions officielles présentes ou passées, dont le Président de la République), la diffusion des actes (publication officielle, par souscription), témoignent de préoccupations qui ne relèvent que pour partie du souci de connaissance et de compréhension<sup>6</sup>. On peut envisager deux types de réponses, empruntées à des historiens confrontés à la marginalité historiographique de certains objets, pour tenter de préciser les raisons de cette non-historicité, tant savante que mémorielle, de pratiques sociales pourtant assez emblématiques des rituels politiques de la France des deux derniers siècles. Est-il possible en effet de formuler les enjeux sociologiques auxquels ces pratiques peuvent renvoyer, faute d'une perspective historique au moins de moyen terme ?

---

<sup>4</sup> Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris Gallimard, 1986.

<sup>5</sup> Une seule publication historiographique, de commande, par la conservatrice du Musée de la Légion d'honneur, avec une intéressante bibliographie de publications de caractère officiel ou de collectionneurs depuis un siècle : Chefdebien (De) A. et Galimard Flavigny B., *La Légion d'honneur. Un Ordre au service de la Nation*, Découvertes Gallimard, 2002. On ne connaît sinon que : Pierre Miquel, *La légion d'honneur*, Paris, Acropole, 2002. La première phrase est particulièrement significative pour le présent propos : " Papy, papy, je viens de voir Zinedine Zidane à la télé. Le président Chirac lui a donné la même médaille que la tienne, celle qui est toute rouge. Les journalistes ont dit que c'était la 'Légion d'honneur'. Qu'est-ce que c'est, papy ? "

<sup>6</sup> Les manifestations officielles sont très réduites en 2004 : une commémoration de la première remise d'insignes au camp de Boulogne-sur-Mer en mai, accompagné d'un colloque, sans appel à communications, à l'Université de Dunkerque. Est prévu également la publication, en fin d'année, d'un recueil des textes officiels sur la Légion d'honneur.

## A – Des pratiques " dépassées " ou " archaïques "

Dans le chapitre d'ouverture de *Marianne au combat*, intitulé " Les emblèmes de l'Etat ", où il ne mentionne que très incidemment la Légion d'honneur – seulement pour relever la républicanisation rapide de son insigne, dès novembre 1870, aussi vite que les monnaies ou les timbres -, Maurice Agulhon souligne deux grandes lignes d'explication concernant l'indifférence savante durable qui entoure son objet de recherche, " l'imagerie et la symbolique républicaine de la Révolution à nos jours ", dont le titre suggère diverses proximités avec les décorations<sup>7</sup>.

La première renvoie à " la complexité foisonnante des péripéties des deux derniers siècles ", c'est-à-dire à la multiplicité des autres " fronts de recherche " qui se présentent à l'historiographie de la période moderne. Elle ne semble, pour les décorations, et d'abord pour le ruban rouge, que très partiellement recevable. Il paraît difficile de mettre exactement sur le même plan l'indifférence savante à une figure symbolique particulière, aussi riche et importante soit-elle, dont Maurice Agulhon diagnostique d'ailleurs au final la relative désactivation des enjeux et la marchandisation des usages, et celle qui concerne un vaste ensemble de " micro-techniques " de gouvernement par la récompense, l'émulation, le pouvoir de sanction positive et les signes qui le manifeste. Nombre des chantiers de l'histoire récente, pour n'en donner que quelques directions, peuvent gagner à une meilleure évaluation et compréhension des usages des insignes décoratifs : l'histoire culturelle à de multiples titres – portée et évolution des apparences de costume, techniques éducatives et pédagogiques, imaginaires nationaux mobilisateurs<sup>8</sup> -, l'histoire politique très directement – pratiques démocratiques d'influence et de clientèle, espace public et citoyenneté républicaine au tournant du siècle, division du " travail civique " entre les sexes<sup>9</sup> -, l'histoire sociale profondément – portée du référent méritocratique tel qu'il se stabilise à la fin du Second Empire, structuration et légitimation des élites, étatisation des rapports sociaux et des identités<sup>10</sup>.

<sup>7</sup> Agulhon Maurice, *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaine de 1880 à 1914*, op. cit. Le même propos est repris au début de : *Les métamorphoses de Marianne. L'imagerie et la symbolique républicaine de 1914 à nos jours*, Flammarion 2001.

<sup>8</sup> Il ne s'agit dans cette note et les suivantes que d'orientations bibliographiques. Ici, une présentation synthétique : chapitre 6 " Vers une culture démocratique ", Baecque Antoine de et Melonio Françoise, *Lumières et liberté. Les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, Histoire culturelle de la France*, sous la direction de J-P. Rioux et J-F. Sirinelli, Seuil, 1998.

<sup>9</sup> Nous reprenons la notion de " division du travail moral entre les sexes " avancée par Julian Pitt-Rivers : *Anthropologie de l'honneur*, Paris, Hachette, 1997 (1<sup>ère</sup> édition 1977). Sur la bibliographie et les problématiques des approches de la citoyenneté : Deloye Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1997 ; Constant Fred, *La citoyenneté*, Paris, Montchrestien, 1998.

<sup>10</sup> Sur le référent méritocratique : Charle Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1991. Sur l'étatisation et la symbolisation matérielle des identités : Noiriel Gérard, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1991.

A dire vrai, Maurice Agulhon n'accorde qu'une importance assez formelle à cette première ligne explicative, à laquelle il préfère celle d'une " présomption " savante, appuyée sur certaines " spéculations intellectuelles " à la mode autour de " l'Etat et du symbolique ", et qu'il résume de la sorte : " le symbolique, comme le sacré, l'irrationnel et le mystique, seraient plus importants dans le Passé et dans l'Archaïsme que dans le Présent et la Modernité " <sup>11</sup>. Indépendamment du ton et du vocabulaire, la perspective visée n'est que partiellement partagée les sciences sociales, et notamment par la sociologie politique. En ce qui concerne la mobilisation politique, les formes d'enrôlement ou de socialisation à une cause, une attention a été portée aux symboles, aux emblèmes, aux drapeaux, et une partie de la recherche a même consacré explicitement ses travaux à la compréhension de la " symbolique politique " <sup>12</sup>. Sur le fond de l'argumentaire, (" les médailles c'est du passé "), souvent repris il est vrai - " ces supports jadis irradiants sont devenus des objets froids " <sup>13</sup> -, une réponse empiriste se propose pour la Légion d'honneur : il s'agit d'une pratique sociale dont on ne parle guère, mais qui ne paraît affectée d'aucune forme de désuétude (voir les éléments déjà mentionnés), et il s'agit d'une pratique, quoi qu'en disent les généalogies militantes (le plus souvent des collectionneurs), résolument moderne. Qu'elle se réclame du précédent des ordres honorifiques d'Ancien Régime, de l'imaginaire de la chevalerie, ne change rien à ses deux grandes caractéristiques : l'expression d'une récompense et d'une reconnaissance collective dans une société d'individus et d'égalité de statuts, c'est-à-dire où la notion de " corps intermédiaire ", associée à celle " d'ordre ", est très problématique, et de fait presque totalement inopérante, même et en dépit de certains efforts pour la Légion d'honneur (notamment, à l'origine, du fondateur) ; la limitation subséquente, à la fois à une signalétique individuelle (un insigne), et une forme de " titre ", de " grade ", " un être

---

<sup>11</sup> Agulhon Maurice, *Marianne au pouvoir*, op. cit., pp. 9 et 21.

<sup>12</sup> Voir notamment la présentation synthétique de Philippe Braud dans : *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2000, pp. 87-105. Voir aussi Jacques Lagroye, une mention explicite des décorations à propos des rapports de clientèle (p. 414) : " La légitimation ", dans Grawitz M. et Leca J., *Traité de science politique*, tome 1, 1985. la catégorisation la plus explicite des décorations reste : Offerlé Michel, " Mobilisation électorale et invention du citoyen : l'exemple du milieu urbain français à la fin du XIXème siècle ", dans GAXIE Daniel (dir.), *Explication du vote, un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1989 (1ère édition 1985), pp. 149-174. L'auteur range sous la catégorie " biens publics divisibles " : faveurs personnelles, décorations, secours publics, postes administratifs ou électifs, menaces de renvois. Les études sur l'armée traitent symboles et rituels comme l'expression d'une sous-culture militaire spécifique et ne parlent guère des décorations. Voir notamment : Caplow Théodore et Venesson Pascal, *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, 2000.

<sup>13</sup> Burdeau François, " Les symboles de la République ", *Pouvoirs*, " La République ", 100, 2001, p. 93. L'auteur met à part " l'hymne et le pavillon nationaux ", et ne dit mot des décorations.

perçu garanti comme un droit ", selon une forte formule de Pierre Bourdieu<sup>14</sup>. L'essor de l'usage des décorations, de leur démocratisation et de leur massification, suit très exactement en France la même direction que celle de la modernisation de l'espace politique, pour s'établir tout à fait dans les premières décennies de la Troisième République<sup>15</sup>. A moins de faire droit, comme le relève Maurice Agulhon, à une interprétation des Etats totalitaires comme des formes, " moralement ", de rechutes dans le passé, certains de ces régimes ayant fait un usage plus qu'abondant des décorations (prêt d'une centaine de millions pour l'Union Soviétique), on ne peut donc se satisfaire d'une explication de l'indifférence savante à l'égard de la Légion d'honneur et des décorations sur la base d'un archaïsme présumé.

## B – Entre-deux et " absence de l'histoire "

Michel de Certeau, confronté à l'étrangeté radicale des écrits mystiques des XVIe-XVIIe siècles, a cherché pour sa part une réponse à la question de la connaissance et de l'indifférence historiographique par une réflexion prolongée sur l'épistémologie même du discours historique. L'un des intérêts de sa réflexion, et non le moindre pour les présentes journées, est d'avoir revendiqué une inscription dans un " entre-deux ", une région dit-il " pleine de mirages qui lui sont propres ", et qui risque parfois de n'être que " le moyen d'éviter les polices de chaque 'discipline', mais aussi toute confrontation sérieuse " <sup>16</sup>. La mise en garde vaut pour les décorations, notamment pour le politiste lorsqu'il est sommé de valider conjointement, et l'importance historiographique d'un objet aussi empiriquement étendu et diversifié, et les problématiques et enjeux sociologiques qui permettent de s'en saisir, se trouvant en permanence dans une situation d'arbitrage qui menace, si elle échoue, de le laisser sans véritables interlocuteurs.

Dans sa confrontation à " l'absent de l'histoire ", Michel de Certeau a privilégié une approche orientée vers la manière dont l'histoire organise une pensée de l'altérité, insinue " la faille d'une critique dans le monde plein d'une société ", " réintroduit l'hypothèse d'une différence, l'hérésie d'autres cohérences " <sup>17</sup>. Dans cette perspective, la non-curiosité savante historiographique prend explicitement racine dans le contemporain. " Il me semble, écrit-il, que l'histoire a pour rôle d'être l'une de manières de définir un nouveau présent. (...) C'est un acte de dissuasion. Il opère un tri dans le présent où un certain nombre d'éléments sont désormais considérés comme 'passés'. D'autre part, cet acte consiste à se situer par rapport à des origines

<sup>14</sup> Bourdieu Pierre, " Espace social et genèse des 'classes' ", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53 (juin 1984), pp. 3-12, repris dans *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, pp 293-323, ici pp 309-310.

<sup>15</sup> Quarante et une décorations civiles sont créées par la Troisième République, la plus grande part n'étant remplacées qu'en 1963 par l'ordre national du Mérite.

<sup>16</sup> De Certeau Michel, *Histoire et psychanalyse entre science et fiction*, Gallimard, 2002 (1<sup>ère</sup> édition aux USA en 1986), p. 208.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 215.

'historiques', et donc à se donner un passé *propre* et une *identité* culturelle organisée en fonction d'une décision politique ou sociale actuelle. Il effectue un découpage nouveau. *Il crée un singulier* : national (...) ou social (...) "<sup>18</sup>.

Appliquée à la situation présente de l'histoire de la Légion d'honneur, la seule historiographie un tant soit peu développée est celle qui fait du passé " le récit d'un pouvoir ", " le mode sur lequel une dogmatique s'expose sans avoir à se prouver ". Le colloque " officiel ", avec ce que cela implique de contrôle et de limitation, consiste bien à tenter de construire ce passé " propre ", en fonction d'une vision politique actuelle. Il convient également, nous dit aussi indirectement Michel de Certeau, lorsque l'on réfléchit sur certains usages symboliques, de considérer avec vigilance la " dogmatique " que l'on mobilise, et notamment celle, en l'occurrence, que l'on pourrait emprunter aux sociétés d'Ancien Régime, bien que la Légion d'honneur soit une création post-révolutionnaire. A le suivre jusqu'au bout, si l'histoire de la Légion d'honneur n'est guère écrite, c'est que " quelque chose " empêche, dans les perceptions communes ou savantes, qu'elle soit traitée selon le premier mouvement de l'acte historiographique, c'est-à-dire comme un " passé " .

---

<sup>18</sup> *Ibid.*, pp. 203-204. C'est l'auteur qui souligne.

## II – Deux pistes de problématisation

Si l'on tente un rapide regard réflexif, on constate que les attitudes individuelles qui concernent la Légion d'honneur et les décorations se trouvent toujours, même en creux, porteuses d'une évaluation et d'une prise de position sur ces pratiques. Il existe certes des formes d'obligation à l'acceptation d'une récompense (soumission à un rituel, inscription dans une hiérarchie d'Etat, etc.), lesquelles restent à documenter et à préciser empiriquement pour les sociétés démocratiques contemporaines, mais à la différence de la punition, nul n'est forcé de se soumettre à ce type de pratiques. Toute attitude en direction des décorations se prononce donc, et sur la nature d'un dispositif symbolique (les insignes, les cérémonies de remise, les regroupements de décorés), et sur la signification de ce qu'elles prétendent transmettre ou signifier (le civisme, le mérite moral et/ou professionnel, la loyauté à l'égard d'un collectif politique). Si, comme l'avance Michel de Certeau, " nous ne pouvons nous représenter l'altérité qu'en référence à ce qui constitue notre présent "<sup>19</sup>, c'est peut-être cette double direction des attitudes à l'égard des décorations – pas seulement contemporaines, et peut-être aussi on va le voir, pas seulement " communes " ou non-savantes – qui peut fournir la base d'une problématique compréhensive de leurs usages. C'est en effet à travailler cette articulation de la signalétique et de la symbolique politiques, et de la perception/légitimation des formes de mérite social et politique, que les décorations peuvent inviter l'histoire et la sociologie politique.

### A - Les relations d'une histoire à une non-historiographie

A grands traits, les décorations se situent à la confluence de deux grandes lignes d'évolution historique. La première, la plus importante en même temps que la plus méconnue, relève de la réflexion philosophique sur la cité, principalement républicaine, et est poursuivie sous les Lumières, notamment par Rousseau, Hyacinthe Dragonetti ou Jeremy Bentham, et de manière plus erratique au XIXe siècle. Elle concerne, pour aller à l'essentiel, la question de l'opportunité pour un Etat de récompenser par une richesse autre que pécuniaire le mérite civique. Pour une collectivité politique, la mise en place de " monnaies d'honneur " est envisagée d'abord comme un moyen de se préserver d'une primauté excessive de l'ordre marchand et du règne de l'argent roi qui le caractérise. " Je voudrais que tous les grades, tous les emplois, toutes les récompenses honorifiques, se marquassent par des signes extérieurs, qu'il ne fut jamais permis à un homme en place de marcher incognito (...), afin que le peuple le respectât toujours, et qu'il se respectât toujours lui-même ; qu'il pût ainsi toujours dominer l'opulence ", écrit ainsi Rousseau dans ses *Considérations sur le gouvernement de*

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 194.

*Pologne*<sup>20</sup>. De manière plus prosaïque, mais sur ce point parfaitement convergente, les souverains qui inventent les Etats européens modernes s'assurent, par la réactivation de l'imaginaire de la chevalerie médiévale et l'invention de nouveaux substituts – ordre du Saint-Esprit (1578), ordre de Saint-Louis (1693), etc. -, la fidélité politique des fractions de l'élite sur lesquelles ils s'efforcent d'asseoir leur domination.

Comme l'a souligné Arlette Jouanna, les décorations de l'Ancien régime marquent des hiérarchies d'honneur dont la codification manifeste le pouvoir normalisateur du souverain. Elles exaltent l'omnipotence du roi, seul à même, selon sa volonté, de reconnaître les mérites des humbles et de renverser les puissants. Elles délimitent surtout les frontières d'aristocraties qui, à compter du XVII<sup>e</sup> siècle, s'identifient et se définissent de manière croissante par leur relation au pouvoir, et dont l'avenir social résulte des positions au sein de l'appareil d'Etat<sup>21</sup>. L'ordre de Saint-Louis est créé par le Roi-Soleil en 1693 à la convergence de cette double évolution, inaugurant la chevalerie de mérite en faveur des officiers catholiques rendant dix ans de présence dans les armées royales, pour la première fois sans conditions de naissance. Son ruban, rouge feu, son appellation familière d'ordre le plus populaire de la société monarchique, " la Croix ", sa contribution au redressement militaire, contribueront à accorder sa mémoire à celle naissante du premier ordre du XIX<sup>e</sup> siècle. Continuité symbolique, et probablement inspiration directe, les rubans rouges manifestent d'un siècle à l'autre le renforcement d'une même dialectique, pour les serviteurs de l'Etat, de la soumission et de la reconnaissance des services. La grande originalité de la Légion d'honneur, premier ordre honorifiques dans une société d'égalité juridique des conditions, et à ce titre modèle universel copié ensuite par tous les Etats modernes, est de rassembler et de mêler ces deux traditions de la monnaie d'honneur ou civique, et de l'allégeance politique.

Si l'on en examine les conséquences sur la pensée politique, et donc incidemment sur la conceptualisation historiographique potentielle, les effets du coup de force napoléonien, relayé par une historiographie d'Etat inlassablement répétée (notamment quelques pages de l'*Histoire du Consulat* de Thiers), sont considérables. A mesure qu'elle l'ancre dans une pratique sociale, poursuivie sans interruption après 1815, la Légion d'honneur renverse la nature du débat relatif et pensable quant aux décorations. A l'élévation des préoccupations pré-révolutionnaires – dans quelle mesure le

---

<sup>20</sup> Rousseau Jean-Jacques, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, dans *Oeuvres complètes*, tome III, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1964 (1<sup>ère</sup> édition 1782), pp. 1003 et ss.

<sup>21</sup> L'anthropologie historique des élites L'est une ressource précieuse pour saisir le rôle des récompenses honorifiques dans la constitution des élites d'Etat modernes et les définitions du mérite social dont elles se sont revendiquées. Elle n'a néanmoins pas investiguée empiriquement la question des décorations au-delà de l'Ancien Régime. Voir notamment, outre la synthèse d'Arlette Jouanna, les contributions à : Chaussinand-Nogaret Guy (dir.), *Histoire des élites en France du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle (L'honneur- le mérite- l'argent)*, Paris, Tallandier, 1991.

gouvernement de l'estime de soi peut ou doit-il contribuer au bien public ? -, la pratique du ruban rouge substitue la constatation d'un attrait, d'un engouement, que l'on peut au mieux qualifier de " méritocratique ", rabattu sur une simple caractérologie collective nationale. Pierre-Louis Roederer, qui ne fut pas le moindre des artisans de la création napoléonienne, en des termes que reprendra de très près Thiers, l'exprime dès 1831 : " Je pense donc que le Français est plus jaloux (...) de l'égalité de droits qui permet d'aspirer à tout ce que la société peut accorder de distinction au mérite, qu'à l'égalité de fait qui ne réserverait rien de particulier aux esprits et aux caractères nés supérieurs ; qu'il s'occupe plus volontiers des chances d'élévation que des dangers de sujétion (...). L'enthousiasme avec lequel la nation a reçu plus tard l'institution de la Légion d'Honneur a bien montré à quel point l'amour des distinctions est inhérent au caractère français " <sup>22</sup>. Il n'y a plus d'histoire et de pensée politique possibles, sinon strictement commémoratives et événementielles, là où s'exprime une telle spécificité culturelle et identitaire nationale, à la fois collective et individuelle. La question de la maîtrise par un collectif politique de la circulation invisible de l'argent, celle de trouver un aliment de l'intérêt à agir pour le bien public qui ne soit point réductible au pécunier - " ressort le plus faible et le plus vain (...) pour faire marcher à son but la machine politique, le plus fort et le plus sûr pour l'en détourner " disait Rousseau -, sont rejetées, au-delà même de l'utopie, dans une non-pensée, et globalement d'oubli le plus total (sinon peut-être dans certaines formes très radicales d'utopies). En somme, c'est la question du lien des décorations à des formes démocratiques de " l'intérêt au désintéressement ", c'est-à-dire aux fondements sociaux des conduites désintéressées, qui ne peut plus se trouver directement posée <sup>23</sup>.

Dans l'ombre du référent incontournable que constitue le ruban rouge, les catégories au travers desquelles est saisie la question des décorations connaissent donc une évolution qui, pour l'essentiel, superpose des notions ou perceptions issues des pratiques - psychologie individuelle ou collective, clientélisme et instrumentalisation de l'allégeance politique -, aux catégories constitutionnelles ou de théorie de la démocratie que mobilisait la pensée pré-révolutionnaire. Les seules perspectives qui, dans une certaine mesure, résistent à cet " aplatissage " de la pensée sur les décorations, sont celles qui s'en montrent les plus ouvertement critiques. Deux des rares tentatives de retour argumenté sur la naissance de la Légion d'honneur s'inscrivent assez directement dans cette filiation. La première, professée par Jules Barni exilé à Genève, en 1863, est une sévère critique,

<sup>22</sup> Roederer Pierre-Louis, *L'esprit de la Révolution de 1789*, Paris, 1831.

<sup>23</sup> Bourdieu Pierre, " Un acte désintéressé est-il possible ? ", *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, pp. 149-167. Un prolongement de cette problématique dans : Vernier Bernard, *La genèse sociale des sentiments (Aînés et cadets dans l'île grecque de Karpathos)*, Editions de l'EHESS, 1991. D'autres travaux ont questionné les fondements sociaux des motivations et des conduites désintéressées dans des univers sociaux reliés au service de l'Etat, notamment dans les professions judiciaires : Karpik Lucien, " Le désintéressement ", *Annales ESC*, mai-juin 1989, pp. 733-751 ; Bancaud Alain, " La réserve privée du juge ", *Droit et société*, 20-21, 1992, pp. 229-247.

très moderne dans sa démarche, de l'historiographie d'Etat de la légende impériale et de sa contribution à la légitimation de l'institution<sup>24</sup>. La seconde, produite à l'occasion du centenaire du ruban rouge, est le fait d'Alphonse Aulard, le premier à s'efforcer de revisiter empiriquement les débats révolutionnaires et " l'état d'esprit où se trouvaient, par rapport aux distinctions honorifiques, les Français de 1802 " <sup>25</sup>. Tout en reconnaissant le statut d'une véritable " institution nationale " à la Légion d'honneur, sanctifiée par le temps, Aulard ne fait aucune concession à la caractérologie des peuples pour décrire l'irrésolution sur laquelle s'achève la période révolutionnaire, laquelle ne parvient pas à résoudre, quoique très occupée au perfectionnement des dispositifs de promotion civique<sup>26</sup>, la question de la nature des dignités que peuvent manifester des décorations, notamment et surtout des décorations non-militaires. Les projections de la philosophie politique des Lumières, peu mobilisées il est vrai semble-t-il par les débats révolutionnaires, restent absentes de cette étude, principalement descriptive, à l'exception du seul texte régulièrement cité sous la Troisième République, jusqu'à la Chambre, pour élever le fonds des controverses sur la légitimité démocratique de la pratique décorative, à savoir le pamphlet à charge de Mirabeau en 1784 sur un projet d'ordre de chevalerie de la jeune république américaine<sup>27</sup>... Ce texte, qui plaide, comme d'ailleurs Jules Barni, la proscription généralisée " des formules, des distinctions, des supériorités de convention, des prérogatives de rang, des bienséances ", défend l'utopie républicaine d'une cité où nul n' " associe ou substitue le signe à la chose ", et où le citoyen ne s'efforce que " d'être lui, de n'être que lui, de ne s'estimer que par lui " ... Sur la base de ce rejet de toute forme de signalétique légitime, sociale ou étatique, il n'y a pas à nouveau d'espace possible pour une catégorisation des décorations qui fasse simultanément droit à leur existence et à l'attrait qu'elles suscitent, et à leur articulation aux destinées collectives et individuelles des sociétés démocratiques.

Au final une première hypothèse peut être avancée : la non-histoire de la Légion d'honneur s'enracine dans une éclipse de la pensée politique qui pouvait permettre sa catégorisation. En conséquence aussi, c'est peut-être sur la base de la redécouverte de cette pensée politique – qui reste largement à préciser et à conduire -, où les enjeux des décorations ne sont

---

<sup>24</sup> Jules Barni, *Napoléon et son historien M. Thiers*, Genève, Chez les principaux libraires, 1865, XII-387 pages. Voir aussi : *La morale dans la démocratie (suivi du Manuel Républicain)*, Paris, Kimé, 1992 (1ères éditions 1868 et 1872).

<sup>25</sup> Aulard Alphonse, " Le centenaire de la Légion d'Honneur ", *Études et leçons sur la Révolution française*, Paris, Félix Alcan, quatrième série, 1904, pp. 261-302. (Première parution dans *La Revue de Paris*, 1er juin 1902).

<sup>26</sup> Voir notamment : Ozouf Mona, *La Fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard-Folio, 1976 ; Julia Dominique, *Les trois couleurs du tableau noir, la Révolution*, Paris, Belin, 1981 ; Baczkowski Bronislaw, *Une éducation pour la démocratie. Textes et projets de l'époque révolutionnaire*, Paris, Garnier, 1982.

<sup>27</sup> Mirabeau, *Opinion du Comte de Mirabeau sur la noblesse ancienne et moderne ; considérations sur l'ordre de Cincinnatus ou imitation d'un pamphlet anglo-américain...*, Paris, Chaignieau jeune, 1815 (1ère édition 1784).

réduits ni à la simple histoire nationale, ni aux dénonciations du clientélisme politique et du commerce de la vanité, que pourrait prendre appui une socio-histoire qui " prenne au sérieux " le vaste domaine empirique de ces pratiques au cours des deux derniers siècles, à la croisée des projections sur la cité politique et des modes concrets de l'administration étatique des individus et des populations, dans leurs effets les plus individuels et les plus collectifs. Loin de substituer une histoire enchantée à une autre, il peut y avoir matière à cette " hérésie d'une autre cohérence " à laquelle appelait Michel de Certeau, hérésie au demeurant limitée, si l'on tourne désormais le regard vers la sociologie de notre contemporain.

## B – Les relations d'une sociologie à une non-sociologie

Tout autant que les raisons historiques qui viennent d'être évoquées, la prise en compte de l'homologie entre certains présupposés de l'univers scientifique et la pratique des décorations aide, nous semble-t-il, à en préciser le statut historiographique et sociologique actuel.

Parmi divers indices, dont le persistant tropisme universitaire pour les ordres des Palmes académiques, des Arts et Lettres ou du Mérite, les fiches biographiques du site Internet du Collège de France soulignent ainsi la fréquente convergence de la consécration scientifique et de ce type d'insignes d'Etat, jusqu'aux grades les plus élevés<sup>28</sup>. Ce constat, sans portée s'il ne suggère que la dénégation ou l'hypocrisie collective, justifie d'être envisagé dans ce qu'il révèle des relations entre l'univers scientifique et ce que visent à symboliser des décorations, c'est-à-dire, au moins indirectement, des conditions présentes dans lesquelles les sciences sociales peuvent s'efforcer de s'en saisir.

En s'attachant au décryptage de l'*Homo academicus*, Pierre Bourdieu a remarqué que les espaces sociaux qui se réclament de la science " ne proposent pratiquement pas de signes institutionnalisés du prestige scientifique proprement dit ", sinon la médaille d'or du CNRS, " tout à fait exceptionnelle ", qu'il recevra on le sait au cours de sa carrière<sup>29</sup>. Son observation vient à charge d'un univers où " la multiplicité des échelles d'évaluation, scientifique ou administrative, universitaire ou intellectuelle ", offrirait " une multiplicité de voies de salut et de formes d'excellences ". L'incapacité à s'entendre sur les règles de l'excellence intellectuelle et à y subordonner le prestige scientifique, nous dit Pierre Bourdieu, est un indice

<sup>28</sup> L'hétérogénéité des notices est importante sur l'importance accordée aux récompenses honorifiques. Certaines les mentionnent en totalité, d'autres se limitent aux distinctions scientifiques, d'autres n'en retiennent aucune, certaines les mentionnent au début, d'autres en complément. La forme diversifiée des notices laisse supposer l'implication des membres dans leur réalisation.

<sup>29</sup> Bourdieu Pierre, *Homo Academicus*, Paris, Editions de Minuit, 1984, p. 33. Les récompenses honorifiques du CNRS, dont le principe fut sérieusement débattu en 1937, comportent trois degrés, mais ne sont pas portatives. L'aspect controversé de cette création, qui reste à étudier, a notamment été relevé par Olivier Ihl dans le groupe de recherche grenoblois déjà mentionné.

de la diversité des degrés et des formes de reconnaissance sociale qui traversent le champ académique, lequel demeure, comme tout espace social, le support permanent " d'une lutte pour déterminer les conditions et les critères de l'appartenance et de la hiérarchie légitimes " <sup>30</sup>... Un parti pris sur la finalité des distinctions honorifiques se dessine en creux : des récompenses véritablement appuyées sur des critères d'excellence " scientifique " sont des moyens d'engager l'univers savant aux pratiques professionnelles les plus à même de favoriser le progrès des connaissances.

Pierre Bourdieu n'est pas isolé, au sein de la sociologie, dans la conviction que des distinctions honorifiques peuvent avoir une dimension fonctionnelle - une fonction de gouvernement - à l'intérieur du champ scientifique. Les études empiriques les plus approfondies sur l'influence des procédures de récompense collective du mérite sont ainsi le fait de la sociologie des sciences anglo-saxonne. A la suite de Robert K. Merton, qui travailla à diverses reprises sur le sujet (notamment dans les organisations bureaucratiques), Jerry Gaston considère, dans son ouvrage sur les champs scientifiques anglais et américain, que le système des récompenses scientifiques participe de l'avancement du savoir <sup>31</sup>... Dans une perspective moins fonctionnaliste, Joseph Laroche a validé plus récemment l'influence des prix Nobel scientifiques dans la structuration du champ savant, dans le marquage des territoires disciplinaires, dans la rivalité entre équipes, dans la compétition entre Etats, dans la sur-représentation américaine <sup>32</sup>. Ces travaux, bien que d'inspirations diverses, convergent vers une évaluation positive, au moins potentielle, de l'influence des récompenses honorifiques sur les comportements scientifiques. Le contraste est intéressant entre la suspicion, commune ou savante, qui entoure les décorations, outils de vanité, de clientélisme, ou vestiges du passé, et les médailles et prix scientifiques, instruments véritables, bien qu'imparfaits, de la " " république des savants " <sup>33</sup>. Sans en exagérer les conséquences, il y a peut-être là néanmoins, une nouvelle fois, une raison à la difficulté historique et sociologique de " mettre à distance ", d'" objectiver " les autres pratiques sociales de récompense du mérite.

Pierre Bourdieu n'a pas limité au champ scientifique son appréhension positive des effets des distinctions honorifiques, et même en l'occurrence des décorations proprement dites. Le point est important dans la mesure où il indique, pour la science politique comme pour l'histoire, une convergence

---

<sup>30</sup> *Ibid.*, pp. 20-33 pour toutes les citations.

<sup>31</sup> Gaston Jerry, *The reward system in british and american science*, New York, John Wiley and sons, 1978. Voir également : Crane Diana, " Scientists as major and minor universities : a study of productivity and recognition ", *American sociological review*, 30, 1965, pp. 699-714 ; Cole and Cole, " Scientific output and recognition, a study in the operation in the reward system in science ", *ibid.*, 32, 1967, pp. 377-390.

<sup>32</sup> Laroche Josépha, *Les prix Nobel*, Paris, PUF, 1995, pp. 73-98.

<sup>33</sup> On utilise la notion dans le sens d'une problématique qui vise à interroger l'hypothèse " d'un rôle civique du savoir scientifique " et " d'une relation entre les pratiques de science et une conscience de citoyenneté ". Voir notamment : Duclert Vincent, " L'engagement scientifique et l'intellectuel démocratique. Le sens de l'affaire Dreyfus ", *Politix*, n°48, 1999, pp. 71-94.

assez explicite entre un système interprétatif récent, et souvent qualifié de " critique ", des dimensions idéelles du pouvoir et de l'autorité sociale, et la pensée politique pré-révolutionnaire des insignes d'honneur dans les sociétés démocratiques. Au risque de prolonger un peu ses analyses, puisqu'il n'a le plus souvent qu'indirectement mentionné la Légion d'honneur ou les décorations, son travail en souligne de manière stimulante, à deux égards au moins, les implications.

Le premier axe concerne son approche du champ bureaucratique, lequel prétend en effet à un désintéressement des motifs d'action individuels et une universalité des finalités poursuivies, on l'a déjà suggéré, relativement homologues à celui du champ scientifique<sup>34</sup>. " S'il n'est sans doute pas de groupe dirigeant qui ait réuni plus d'assurances - titre de propriété, titre scolaire et, parfois, titre de noblesse - que la grande noblesse d'Etat, il n'en est pas qui doive donner autant d'assurances : notamment en matière de compétences et de dévouement à l'universel " <sup>35</sup>. Comme le suggère cette citation, dans le cadre des sociétés étatisées, les " titres ", dont l'Etat monopolise la collation, en tant que règles juridiques de perception sociale, de soi et des autres, sont l'un des principaux supports du " pouvoir symbolique " - dimension d'adhésion consciente ou inconsciente à l'autorité sociale qui donne sens à l'exercice d'une domination et s'impose aussi à ses bénéficiaires. Bien qu'elles ne soient pas mentionnées explicitement, les décorations, en particulier pour les serviteurs de l'Etat, sont par définition des " titres " qui, de manière convergente avec la pensée politique pré-révolutionnaire, ambitionnent, au moins formellement, de concourir à l'émulation des intérêts personnels (notamment des élites) en faveur du bien public, et de réaffirmer la primauté des critères de mérite social, issus du pouvoir souverain, sur les hiérarchies de la richesse. Le " titre " de " membre de la Légion d'honneur " détermine ainsi des obligations de comportement spécifiques (la jurisprudence administrative assimilera à la fin du XIXe siècle le statut de membre de la Légion d'honneur à celui d'une fonction publique), peut être inscrit sur les registres de l'état civil, a pu permettre d'être électeur à 18 ans au lieu de 21, fait lorsqu'on porte la décoration présenter les armes aux militaires assurant la surveillance des bâtiments publics, donne droit à des honneurs funèbres, etc., mais il ne peut pas jamais être utilisé ni mentionné à des fins commerciales ou économiques. Des recherches empiriques restent à conduire pour évaluer et comprendre la portée et les usages des décorations comme " titres " de pouvoir symbolique depuis deux siècles, tant au sein de l'Etat et dans la

---

<sup>34</sup> Outre les travaux cités plus haut sur la notion " d'intérêt au désintéressement ", l'importance de la définition de " profils idéaux de serviteurs de l'Etat " est soulignée dans : Bourdieu Pierre, Cristin Olivier, Will Pierre-Etienne, " Sur la science de l'Etat ", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 123, 2000, pp. 3-9.

<sup>35</sup> Bourdieu Pierre, *La noblesse d'Etat (grandes écoles et esprit de corps)*, Editions de Minuit, 1989, p. 548.

structuration des rapports de ceux qui le servent<sup>36</sup>, que du point de vue de la perception et de légitimation plus générale de leur autorité.

Mais Pierre Bourdieu, dans un second axe de sa réflexion, a prolongé l'approche du pouvoir symbolique que peuvent manifester les décorations jusqu'à une dimension véritablement anthropologique, peut-être plus prospective mais cohérente avec son évaluation des récompenses honorifiques dans le champ scientifique. En insistant sur le caractère " toujours hautement personnel " des rites d'institution - adoubement du chevalier, intronisation du roi, ordination du prêtre, mariage, etc., et l'on ajoutera " accès à une décoration " -, il en a en effet souligné le double effet<sup>37</sup>. D'un côté l'accès à un personnage social institutionnalisé relève de l'imputation qu'il faut endosser, de l'étiquetage, ou si l'on veut de " la trousse à outils d'identité " ou " identity kit " au sens d'Erwin Goffman, grâce à laquelle se régulent les interactions sociales, et plus largement se règlent les relations individuelles et collectives, domaine d'investigation important et qui reste à documenter pour les usages présents et passés des décorations<sup>38</sup>. De l'autre l'accès à un personnage social institutionnalisé relève de l'incarnation d'une " essence sociale ", de la mise en corps individuelle de propriétés associées à un collectif, c'est-à-dire aussi pour l'individu d'une forme d'acceptation et de fidélité revendiquée à ce à quoi il accède, du souci " de se hisser à une haute idée de soi-même " <sup>39</sup>. Or c'est à ce second plan, et cette fois-ci de manière explicite, que Pierre Bourdieu renvoie prioritairement " la séduction qu'exercent presque universellement les hochets symboliques - décorations, médailles, palmes ou rubans-, et les actes de consécration qu'ils marquent et pérennisent, (...) à savoir la contingence de l'existence humaine, et surtout sa finitude ", en d'autres termes au fait que " le monde social donne ce qu'il y a de plus rare, de la reconnaissance, de la considération, c'est-à-dire, tout simplement, de la raison d'être " <sup>40</sup>.

La Croix d'honneur est-elle l'un de ces subterfuges à la fois dérisoires et vitaux qui nous enracent à l'existence ? Indépendamment de l'adhésion

---

<sup>36</sup> La thèse de Cyril Grange offre l'une des rares évaluations empirique solide sur les usages des récompenses honorifiques au sein des élites de la République (*Noblesse et bourgeoisie dans la France du XXe siècle : les " gens du Bottin Mondain "*, thèse nouveau régime en Histoire, Université de Paris IV, 2 volumes, 1992). Les médailles constituent selon lui " un indice pour déceler une participation de la noblesse aux affaires publiques ". Sur les 3914 familles de l'échantillon, près de 40% font mention de décorations. Plus d'un homme sur quatre (27%) s'est vu décerner la Légion d'honneur. La part des hommes décorés atteint son maximum pour la période 1920-1943 (44,9%) ; elle reste légèrement supérieure dans la période 1966-1987 (34%) au début du siècle, et la proportion de titulaires du ruban rouge est de 20%.

<sup>37</sup> Bourdieu Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p. 286.

<sup>38</sup> Voir en ce sens : Becker Howard S., " La politique de la représentation : Goffman et les institutions totales ", dans Amourous C. et Blanc A., *Erving Goffman et les institutions totales*, L'Harmattan, 2001, pp. 59-77.

<sup>39</sup> *La noblesse d'Etat, op. cit.*, p. 158.

<sup>40</sup> *Méditations pascaliennes, op. cit.*, pp. 282 et 283-284.

ou non à cette métaphysique, telle est sans doute la réponse ultime qui peut être proposée à la question de la non-histoire présente de cette institution. Loin de la clore, elle ouvre à la compréhension de l'équité citoyenne des identités et des dignités sociales, qui trouve une forme d'accomplissement dans l'ordre méritocratique républicain, et qui travaille, jusqu'à nos jours, la société française post-révolutionnaire, pour l'histoire, la science politique, sinon même la pensée politique récente des "luttres pour la reconnaissance"<sup>41</sup>, un vaste terrain empirique de réflexion et de recherche.

### Résumé

*Le texte proposé, non sans sacrifier au risque du programmatique et du prospectif, s'efforce de rendre compte des questions, surtout, et de quelques hypothèses, suscitées par une pratique de recherche socio-historique sur les insignes politiques désignés par le terme de "décorations". En se saisissant, de manière décalée, du prétexte commémoratif du bicentenaire de la création de l'insigne de la Légion d'honneur, il interroge certains des fondements historiques et sociologiques de la non-curiosité savante persistante à l'égard de cette institution, pourtant emblématique, à divers titres, de l'histoire sociale et politique française. Il envisage dans un premier temps, à l'aide des travaux de Maurice Agulhon et de Michel de Certeau, deux types de réponses possibles au problème de cette non-historiographie et de son statut mémoriel particulier, à savoir, pour l'essentiel, "l'archaïsme" présumé des pratiques, et la difficulté à les considérer comme un "passé". En s'accordant plutôt avec la seconde hypothèse, deux pistes de problématisation sont ensuite envisagées. La première évoque les relations de l'histoire propre de la Légion d'honneur à son historiographie. Le propos insiste notamment sur l'éclipse des catégories qui, dans la pensée politique pré-révolutionnaire, permettaient une compréhension des décorations qui ne soit réduite ni à la psychologie individuelle ou collective, ni au clientélisme et à l'instrumentalisation de l'allégeance politique. De manière convergente, la seconde piste de problématisation envisage les relations entre certains présumés de la sociologie, perceptibles notamment dans l'approche du rôle des récompenses dans le champs scientifique, et la manière dont les sciences sociales pourraient se saisir des pratiques de récompense du mérite. Le propos souligne plus particulièrement la convergence souterraine, en partie implicite, mais ouvrant d'intéressantes perspectives de recherche, des*

---

<sup>41</sup> Voir notamment : Fischbach Franck, "Axel Honneth et le retour aux sources de la théorie critique : la reconnaissance comme 'autre de la justice'", et Yves Cusset, "Lutter pour la reconnaissance et/ou témoigner du différend : le mépris, entre tort et reconnaissance", dans Renault Emmanuel et Yves Sintomer dir., *Où en est la théorie critique ?*, La Découverte, 2003.

*travaux de Pierre Bourdieu avec les catégories de la pensée politique pré-révolutionnaire sur les décorations.*